



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

Séance du 02 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, les deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Jérémy Lauda 1^{er} adjoint, Amandine Gastigar 2^{ème} adjointe, Stanislas Saint-Antoine 3^{ème} adjoint, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Christian Gracia, Jean-Marc Haramboure, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Fannie Laffitte conseillère municipale

Monsieur Jean-Marc Haramboure a été désigné comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : Réfection du sol de l'école
- Délibération : Convention de participation aux frais de procédure conte le Schéma Régional des Carrières (SRC) et le projet de carrière envisagé.
- Délibération : Approbation du devis pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière communal.
- Délibération : Modification des tarifs de location des salles communales.

Questions diverses :

- Atelier communal : mise au point sur l'avancement du chantier.
- Climatisation de la mairie et de la salle de classe
- Devis pour l'étude de sol du logement communal du 418 chemin de l'église.
- Mobilier de l'école à débarrasser en vue des travaux.



Membres en exercice	11
Membres présents	10
Membres absents	1
Pouvoir donné	
Nombres votes	10
Pour	
Contre	
Abstention	

Délibération N° 2026-34

Objet : Réfection du sol de l'école

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal lors du dernier débat budgétaire, il a été décidé de refaire le sol de la salle de classe, de la bibliothèque et la salle d'arts plastiques de l'école.

Aussi un devis a été demandé auprès des entreprises Tuheil de Monein et Py'résine de Limendous.

Après étude des documents, les deux devis présentés par **l'entreprise Tuheil** ont été retenus pour un montant de :

- **Devis n° 26296 du 21/05/2026 : option 2** retenue pour un montant de 5 165.41 HT (soit un montant de 6 198.49 € TTC),
- **Devis n° 26340 du 11/06/2026** pour un montant de 8 482.95 € HT (soit un montant de 10 179.54 € TTC).

Le montant total des travaux s'élève donc à **13 648.36 € HT** (soit un montant de **16 378.03 € TTC**).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de **l'entreprise Tuheil** pour un montant de **13 648.36€ HT** (soit un montant de **16 378.03€ TTC**).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents, et à mettre en œuvre les travaux.

PRECISE que les crédits sont suffisants et prévus au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng,
le 03 juillet 2026,

Le Maire
Francis LARROQUE



Ets TUHEIL

240 Route de Pardies
Quartier Loupien
64360 MONEIN

Tél : 0559214331 - Fax : 05-59-21-42-21 - email : tuheil@wanadoo.fr

D E V I S	
Référence : 26296 Conçu le : 21/05/26 Affaire suivie par : FREDERIC Objet du devis Travaux de rénovation école	Commune de LOUBIENG 400 Chemin de l'Eglise 64300 LOUBIENG

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>1</u>	<u>SALLE D'ACTIVITÉ : OPTION 1</u> Sol : 1.1 - Dépose du sol existant, évacuation vers un centre de tri agréé, fourniture et application 1 c fixateur, 1 passe de ragréage P3 et pose PVC en lames à coller 1.2 - Fourniture lames PVC U4P3 type Creation 70 de Gerflor chutes comprises Option : fourniture et application d'une barrière d'étanchéité : 34.12 m ² x 35.00 = 1194.20 € HT Nota : nous vous recommandons l'application de la barrière anti remontée d'humidité pour sécuriser la pose du revêtement et sa durabilité Sous-total SALLE D'ACTIVITÉ : OPTION 1	M2	34,12	38,40	1 310,21
		M2	39,60	31,05	1 229,58
					2 539,79
<u>2</u>	<u>SALLE D'ACTIVITÉ : OPTION 2</u> Sol : - Dépose du sol existant, évacuation vers un centre de tri agréé, raccords de ragréage et pose lames à clipser : 34.12 m ² x 34.40 = 1173.73 € HT - Fourniture lames à clipser U4P3 type Creation 70 de Gerflor chutes comprises : 39.60 m ² x 62.30 = 2467.08 € HT - Fourniture et pose profil contre plinthes : 23.60 ml x 14.00 = 330.40 € HT Option : fourniture et application d'une barrière d'étanchéité : 34.12 m ² x 35.00 = 1194.20 € HT Nota : nous vous recommandons l'application de la barrière anti remontée d'humidité pour sécuriser la pose du revêtement et sa durabilité TOTAL OPTION 2 = 3971.21 € HT Sous-total SALLE D'ACTIVITÉ : OPTION 2				
<u>3</u>	<u>SALLE D'ACTIVITÉ : OPTION 3</u> Sol : - Dépose du sol existant, évacuation vers un centre de tri				

N°	Désignation	Un	Quant	Prix unit.	Montant
	agréé, fourniture et application 1 c fixateur, 1 passe de ragréage P3 : 34.12 m² x 20.40 = 696.05 € HT - Fourniture et application 1 c primaire et 2 c peinture de sol aux résines polyuréthanes : 34.12 m² x 70.00 = 2388.40 € HT Option : fourniture et application d'une barrière d'étanchéité : 34.12 m² x 35.00 = 1194.20 € HT <u>Nota</u> : nous vous recommandons l'application de la barrière anti remontée d'humidité pour sécuriser l'application de la résine et sa durabilité. De plus la résine de sol restera dans tous les cas plus fragile que les sols PVC total option 3 = 3084.45 € HT Sous-total SALLE D'ACTIVITÉ : OPTION 3				

Assurance décennale : SMABTP
N° 585583X1247000/001 299401/0

Total H.T.	2 539,79
Total T.V.A. 20,00 %	507,96
Net à payer (Euros)	3 047,75

Durée de validité du devis : 3 mois

Acompte 10%, le solde à réception

A : le : / /

Mode de Règlement : Virement

Signature Entreprise


 Quartier Loupien - 64360 MONEIN
 Tél. 05 59 21 43 31 Fax 05 59 21 42 21
 SIRET 33517486800026

Devis N° 26296

Bon pour Accord.

Signature Client :

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Ets TUHEIL

240 Route de Pardies
Quartier Loupien
64360 MONEIN

Tél : 0559214331 - Fax : 05-59-21-42-21 - email : tuheil@wanadoo.fr



D E V I S	
Référence :26340 Conçu le : 11/06/26 Affaire suivie par : LAURENCE Objet du devis Travaux de rénovation école	Commune de LOUBIENG 400 Chemin de l'Eglise 64300 LOUBIENG

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>1</u>	<u>SALLE DE CLASSE</u>				
	Sol :				
1.1	- Dépose des dalles cassées ou défectueuses, raccords de ragréage et pose lames à clipser	M2	61,20	32,10	1 964,52
1.2	- Fourniture lames à clipser U4P3 type Création 70 chutes comprises	M2	64,40	62,30	4 012,12
1.3	- Fourniture et pose profils contre-plinthes blancs	ML	37,70	14,00	527,80
1.4	- Fourniture et pose 1 seuil	U	1,00	25,00	25,00
	Sous-total SALLE DE CLASSE				6 529,44
<u>2</u>	<u>BIBLIOTHÈQUE</u>				
	Sol :				
2.1	- Dépose du revêtement non adhérent, raccords de ragréage et pose lames à clipser	M2	15,90	32,10	510,39
2.2	- Fourniture lames à clipser U4P3 type Création 70 chutes comprises	M2	18,40	62,30	1 146,32
2.3	- Fourniture et pose plinthes bois hauteur 7 cm blanches	ML	14,80	16,00	236,80
2.4	- Fourniture et pose seuil	U	1,00	25,00	25,00
2.5	- Fourniture et pose nez de marche alu à visser	U	1,00	35,00	35,00
	Sous-total BIBLIOTHÈQUE				1 953,51
<u>3</u>	<u>NOTA</u>				
	Rabotage des portes à votre charge				
	GESTION DES DÉCHETS				
3.1	Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier comprenant la main d'oeuvre liée à la dépose et au tri, le transport des déchets de chantier vers un ou plusieurs points de collecte et les coûts de traitement N.B : les coûts et frais prévus au présent devis sont des estimations, susceptibles d'être revues en fonction de la quantité réelle et de la nature des déchets constatés en fin de chantier Quantité : 6.980 KG Valeur : 101.20 €				

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

MONTAINT 4.0

ID : 064-216405811-20260702-D202634-DE

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Tri PVC,..... Sté Jouanchicot - ZA rue des Pyrénées 64360 TARSACQ - Collecte, recyclage et valorisation des déchets - Centre de tri Sté Gâches Chimie - Avenue de la Gare 31750 ESCALQUENS - Collecteur - Transporteur vers Triadis Services 31140 SAINT ALBAN				
	Sous-total NOTA				

Assurance décennale : SMABTP
N° 585583X1247000/001 299401/0

Total H.T.	8 482,95
Total T.V.A. 20,00 %	1 696,59
Net à payer (Euros)	10 179,54

Durée de validité du devis : 3 mois

Acompte 10%, le solde à réception

A : le : / /

Mode de Règlement : Virement

Signature Entreprise



Devis N° 26340

Bon pour Accord.

Signature Client :

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

Séance du 02 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, les deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Jérémy Lauda 1^{er} adjoint, Amandine Gastigar 2^{ème} adjointe, Stanislas Saint-Antoine 3^{ème} adjoint, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Christian Gracia, Jean-Marc Haramboure, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Fannie Laffitte conseillère municipale

Monsieur Jean-Marc Haramboure a été désigné comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : Réfection du sol de l'école
- Délibération : Convention de participation aux frais de procédure conte le Schéma Régional des Carrières (SRC) et le projet de carrière envisagé.
- Délibération : Approbation du devis pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière communal.
- Délibération : Modification des tarifs de location des salles communales.

Questions diverses :

- Atelier communal : mise au point sur l'avancement du chantier.
- Climatisation de la mairie et de la salle de classe
- Devis pour l'étude de sol du logement communal du 418 chemin de l'église.
- Mobilier de l'école à débarrasser en vue des travaux.



embres en exercice	11
Membres présents	10
Membres absents	1
Pouvoir donné	
Nombres votes	10
Pour	
Contre	
Abstention	

Délibération n° 2026-35

Objet : Convention de participation aux frais de procédure conte le Schéma Régional des Carrières (SRC) et le projet de carrière envisagé.

Le Maire précise que La Commune de Laà- Mondrans s'est mobilisée depuis plusieurs mois contre le projet de carrière envisagé sur les communes de Loubieng, Ozenx-Montestrucq, Orthez/Sainte-Suzanne, Baigts de Béarn, Lanneplaa, Salles-Mongiscard et Laà-Mondrans.

Un référé suspension a été introduit contre le Schéma régional des Carrières (SRC) par Maître Valentin BERGUE devant le tribunal administratif de Bordeaux le 31 mars 2026.

A ce jour la commune a déjà réglé à Maître BERGUE les sommes de 3 000 euros, puis de 2 160 euros dans le cadre de sa lettre de mission en date du 9 mars 2026.

La poursuite de la procédure en Cassation génère de nouveaux frais à hauteur de 4800€, pour la première phase.

Il est demandé aux 7 communes concernées par le projet de soutenir financièrement la Commune de Laà-Mondrans dans les frais de procédure engendrés.

Il convient d'encadrer cette répartition financière par la conclusion d'une convention définissant les modalités de participation de la Commune de Loubieng

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le soutien à la Commune de Laà-Mondrans et la convention annexée à la présente délibération et de bien vouloir autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de ne pas soutenir financièrement la Commune de Laà-Mondrans dans son projet,

REFUSE de signer la convention de participation aux frais de procédure engendrés contre le SRC et le projet de carrière.

DEMANDE à Monsieur le Maire de transmettre cette décision aux communes intéressées.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng,
le 03 juillet 2026,

Le Maire
Francis LARROQUE



CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Commune de Laà-Mondrans (Pyrénées-Atlantiques), représentée par Pierre GAROLA, agissant ès qualités de Maire, habilité à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du, reçue au contrôle de légalité le, ci-annexée,

D'une part,

ET

La Commune de Loubieng (Pyrénées-Atlantiques), représentée par Francis LARROQUE, agissant ès qualités de Maire, habilité à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du, reçue au contrôle de légalité le, ci-annexée,

D'autre part,

ET

La Commune d'Ozenx-Montestrucq (Pyrénées-Atlantiques), représentée par Alain LENGLET, agissant ès qualités de Maire, habilité à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du, reçue au contrôle de légalité le, ci-annexée,

D'autre part,

ET

La Commune d'Orthez/Sainte Suzanne (Pyrénées-Atlantiques), représentée par Benjamin MOUTET, agissant ès qualités de Maire, habilité à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du, reçue au contrôle de légalité le, ci-annexée,

D'autre part,

ET

La Commune de Baigts-de-Béarn (Pyrénées-Atlantiques), représentée par Guy PÉMARTIN, agissant ès qualités de Maire, habilité à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du, reçue au contrôle de légalité le, ci-annexée,

ET

La Commune de Lanneplaa (Pyrénées-Atlantiques), représentée par Vincent BORDENAVE, agissant ès qualités de Maire, habilité à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du, reçue au contrôle de légalité le, ci-annexée,

D'autre part,

ET

La Commune de Baigts-de-Béarn (Pyrénées-Atlantiques), représentée par Guy PEMARTIN, agissant ès qualités de Maire, habilité à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du, reçue au contrôle de légalité le, ci-annexée,

D'autre part,

ET

La Commune de Salles-Mongiscard (Pyrénées-Atlantiques), représentée par Guy ROMAIN, agissant ès qualités de Maire, habilité à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du, reçue au contrôle de légalité le, ci-annexée,

D'autre part,

Il a été convenu et exposé ce qui suit.

EXPOSE

La Commune de Laà-Mondrans s'est mobilisée depuis plusieurs mois contre le projet de carrière envisagé sur les communes de Loubieng, Ozenx-Montestrucq, Orthez/Sainte-Suzanne, Baigts de Béarn, Lanneplaa, Salles-Mongiscard et Laà-Mondrans.

Un référé suspension a été introduit par Maître Valentin BERGUE devant le tribunal administratif de Bordeaux le 31 mars 2026.

A ce jour la commune a déjà réglé à Maître BERGUE les sommes de 3 000 euros, puis de 2 160 euros dans le cadre de sa lettre de mission en date du 9 mars 2026.

La poursuite de la procédure en Cassation générera de nouveaux frais à hauteur de 4800 € a minima.

Les 7 communes concernées par le projet ont décidé de soutenir financièrement la Commune de Laà-Mondrans dans les frais de procédure engendrés.

L'objet de la présente convention est de définir les modalités de remboursement des communes de Loubieng, Ozenx-Montestrucq, Orthez/Sainte-Suzanne, Baigts de Béarn, Lanneplaa et Salles-Mongiscard à la Commune de Laà-Mondrans des frais de procédure engendrés contre le projet de carrière envisagée sur les communes précitées.

CONVENTION

Les frais de procédure supportés par la Commune de Laà-Mondrans sont les suivants :

Procédure de référé-suspension – acompte : 3 000 €

Procédure de référé-suspension – second versement : 2 160 €

Procédure en Cassation- Phase 1 : 4 800 €

Procédure en Cassation – Phase 2 : non chiffrée à ce jour.

La prise en charge éventuelle de frais d'avocats, dans le cadre de l'aide juridictionnelle de la commune de Laà-Mondrans, sera déduite des frais engagés dans cette procédure.

Les 7 communes ont décidé de prendre en charge une partie de ces frais de la façon suivante :

- Commune de Loubieng :€
- Commune d'Ozenx-Montestrucq :€
- Commune d'Orthez :€
- Commune de Baigts de Béarn :€
- Commune de Lanneplaa :€
- Commune de Salles-Mongiscard :€

Les frais restants seront à la charge de la commune de Laà-Mondrans.

Pour chaque versement, la Commune Laà-Mondrans émet un titre de recettes qui précise le montant dû, sur présentation des justificatifs des frais restants à sa charge.

En cas de litige survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, les parties feront tous leurs efforts pour trouver un règlement à l'amiable. Si aucun accord ne peut être trouvé, le litige sera soumis au Tribunal Administratif de Pau.

Fait à.....,
Le.....

La Commune de Laà-Mondrans ⁽¹⁾

Le Maire,

La Commune de Loubieng ⁽¹⁾

Le Maire,

La Commune d'Ozenx-Montestrucq ⁽¹⁾

Le Maire,

La Commune d'Orthez/Ste Suzanne ⁽¹⁾

Le Maire,

La Commune de Baigts-de-Béarn ⁽¹⁾

Le Maire,

La Commune de Lanneplaa ⁽¹⁾

Le Maire,

La Commune de Salles-Mongiscard ⁽¹⁾

Le Maire,

⁽¹⁾ Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 064-216405811-20260702-D202635-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

Séance du 02 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, les deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Jérémy Lauda 1^{er} adjoint, Amandine Gastigar 2^{ème} adjointe, Stanislas Saint-Antoine 3^{ème} adjoint, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Christian Gracia, Jean-Marc Haramboure, Nathalie Mousquez, Jean Nicaud, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Fannie Laffitte conseillère municipale

Monsieur Jean-Marc Haramboure a été désigné comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : Réfection du sol de l'école
- Délibération : Convention de participation aux frais de procédure conte le Schéma Régional des Carrières (SRC) et le projet de carrière envisagé.
- Délibération : Approbation du devis pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière communal.
- Délibération : Modification des tarifs de location des salles communales.

Questions diverses :

- Atelier communal : mise au point sur l'avancement du chantier.
- Climatisation de la mairie et de la salle de classe
- Devis pour l'étude de sol du logement communal du 418 chemin de l'église.
- Mobilier de l'école à débarrasser en vue des travaux.



Membres en exercice	11
Membres présents	10
Membres absents	1
Pouvoir donné	
Nombres votes	10
Pour	
Contre	
Abstention	

Délibération n° 2026-36

Objet : Approbation du devis pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière communal

Monsieur le Maire explique que lors du dernier débat d'orientation budgétaire, le conseil municipal a décidé la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal.

Un avis d'expertise a été réalisé et un seul devis est présenté à l'assemblée délibérante ce soir, car les autres entreprises interrogées n'ont pas répondu à la demande.

L'entreprise Laffitte propose un devis (Cf. en annexe), pour l'installation d'un jardin du souvenir, d'un montant de **8 875.00 HT** (soit **10 650.00 TTC**).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir longuement délibéré,

APPROUVE le devis présenté par l'Entreprise LAFFITTE et Frères d'un montant de **8 875.00 HT** (soit **10 650.00 TTC**).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents, et à mettre en œuvre les travaux.

PRECISE que les crédits sont suffisants et prévus au Budget.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng,
le 03 juillet 2026,

Le Maire
Francis LARROQUE





11 Avenue Charles Moureu

64150 MOURENX

05.59.60.21.64

contact@laffitte-freres.fr

DEVIS	COMMUNE DE LOUBIENG
MOURENX, le 01/07/26	400 Chemin de l'Eglise
Numéro : 010056 Nos réf : FL / COMM254 Objet du devis Création d'un jardin du souvenir	64300 LOUBIENG TVA Intracom FR34216405811 Siret 21640581100011
	411002058

N°	Désignation	U	Quantité	P.U.	Montant H.T.
1	Installation de chantier	Ft	1,000	355,000	355,00
2	Terrassement et mise en place d'une buse Ø800	Ft	1,000	8 520,000	8 520,00
	Pose de trois stèles verticales Moléano beige et marbre d'Arette noir				
	Gravure "Jardin du Souvenir"				
	Bordurettes octogonales en marbre noir d'Arette				
	Caillibotis et galets en marbre blanc				
	Remise en état des abords en terre végétale				
	Sous-total				8 875,00

LE CLIENT Mention "Bon Pour Accord "
Date et Signature

Total H.T.	8 875,00
Total T.V.A. 20,00 %	1 775,00
Total T.T.C.	10 650,00
Net à payer (Euro)	10 650,00

N° 010056

L'AFFITTE FRERES - 11 Avenue Charles Moureu - 64150 MOURENX - Tél : 05.59.60.21.64 - Email : contact@laffitte-freres.fr

SAS au capital de 283 200 euros - SIRET : 40126320700011 - APE : 4312A - TVA Intracommunautaire : FR39401263207 - RCS : RCS PAU Page 1/1

Assurance SMABTP N°J78747K1241000 / 001 650022/0

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 064-216405811-20260702-D202636-DE



Folio 2026/049

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 02 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, les deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Jérémy Lauda 1^{er} adjoint, Amandine Gastigar 2^{ème} adjointe, Stanislas Saint-Antoine 3^{ème} adjoint, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Christian Gracia, Jean-Marc Haramboure, Nathalie Mousquez, Jean Nicaud, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Fannie Laffitte conseillère municipale

Monsieur Jean-Marc Haramboure a été désigné comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : Réfection du sol de l'école
- Délibération : Convention de participation aux frais de procédure conte le Schéma Régional des Carrières (SRC) et le projet de carrière envisagé.
- Délibération : Approbation du devis pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière communal.
- Délibération : Modification des tarifs de location des salles communales.

Questions diverses :

- Atelier communal : mise au point sur l'avancement du chantier.
- Climatisation de la mairie et de la salle de classe
- Devis pour l'étude de sol du logement communal du 418 chemin de l'église.
- Mobilier de l'école à débarrasser en vue des travaux.



Membres en exercice	11
Membres présents	10
Membres absents	1
Pouvoir donné	
Nombres votes	10
Pour	
Contre	
Abstention	

Délibération n° 2026-37

Objet : Modification des tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 02 septembre 2025 décidant de la tarification et des conditions de mises à dispositions des locaux des salles communales (salle annexe de la Mairie et salle polyvalente).

Il propose aujourd'hui de tarifer les locations des chaises de la commune, qui sont souvent demandées.

Monsieur le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur ces modifications tarifaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : _____

ADOpte la nouvelle grille tarifaire de locations pour les bâtiments et de prêts de matériels joint en annexe,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision et de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et Monsieur le Trésorier de la Perception d'Orthez.



LOCATIONS SALLES COMMUNALES

Réservation :

La réservation des salles est à faire au secrétariat de la mairie pendant les horaires d'ouverture.

Une convention de location de ou des salles ainsi qu'un état des lieux avant/ après prestation sont signés entre les différentes parties.

Un chèque de caution à l'ordre du Trésor Public sera demandé suivant la grille tarifaire.

Il conviendra de fournir lors de la réservation de ou des salles une attestation d'assurance responsabilité civile pour la durée de la location de ou des salles.

Remise des clés et états des lieux :

La remise des clés et l'état des lieux initial se fera le vendredi précédent la location avec un employé communal ou un membre du conseil municipal.

Les clés seront rendues à un employé communal ou un membre du conseil municipal, au plus tard le lundi matin à 9h00 après avoir validé l'état des lieux sortant et vérifier l'état de propreté de la salle. (Sols balayés et lavés)

Le chèque de caution sera à retirer à la mairie pendant les horaires de travail.

S'il s'avère nécessaire de faire nettoyer la salle, ce nettoyage sera facturé au loueur sur la base de 25,00 euros par heures de travail.

Toute dégradation d'ordre matériel, sera facturée au loueur après remise en état des locaux et entraînera l'encaissement du chèque de caution.

Tarifs location salle annexe :

	½ journée	Journée	Weekend	Caution
Particulier résident sur la commune	Non	60,00 €	100,00 €	1500,00 €
Particulier non résident sur la commune	Non	120,00 €	200,00€	1500,00 €
Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1500,00 €
Associations extérieures	Non	80,00€	150,00 €	1500,00 €
Réunions extérieures	50,00 €	100,00 €	150,00 €	1500,00 €
Cas particulier	Suivant décision du Conseil Municipal			1500,00 €
Location vaisselle	Par tranche de 50 couverts		25,00 €	Avec salle
Location lave-vaisselle	Par tranche de 50 couverts		25,00 €	Avec salle

Tarifs location vaisselle et lave-vaisselle : Par tranche de 50 couverts : 25 euros par jour, si supérieur à 2 jours . La caution étant comprise dans la location de la salle.

	½ journée	Journée	Weekend	Caution
Vaisselle	Par tranche de 50 couverts		25,00 €	Avec salle
Lave-vaisselle (résident commune seulement)	Par tranche de 50 couverts		25,00 €	Avec salle
Vaisselle (résident hors commune)				



Tarifs location salle polyvalente

	½ journée	Journée	Weekend	Caution
Particulier résident sur la commune	10,00 €	40,00 €	60,00 €	1 500,00 €
Particulier non-résident sur la commune	16,00 €	100,00 €	150,00 €	1 500,00 €
Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1 500,00 €
Associations extérieures	10,00 €	100,00 €	150,00 €	1 500,00 €
Cas particulier	Suivant décision du Conseil Municipal			1 500,00 €
Créneau horaire annuel *	200,00 €			1 500,00 €

Tarifs location salle Annexe + Polyvalente :

	Journée	Weekend	Caution
Particulier résident sur la commune	80,00 €	120,00 €	1 500,00 €
Particulier non-résident sur la commune	200,00 €	300,00 €	1 500,00 €
Associations communales	Gratuit	Gratuit	1 500,00 €

LOCATIONS TABLES ET BANCS

Réservation :

La réservation des Tables et bancs est à faire au secrétariat de la mairie.

Remise et retour des tables et bancs :

La remise et le retour des bancs et tables se fera sur rendez-vous avec le secrétariat de mairie (Tél : 05.59.69.19.11) ou auprès de l'agent technique communal.

Tarifs location tables et bancs :

	<u>1 table + 2 bancs</u>	<u>1 Chaise *</u>
Particulier résident sur la commune	3,00 € pour 2 jours	
Particulier non résident sur la commune	5,00 € pour 2 jours	
Associations communales	Gratuit	
Associations et entreprises extérieures	5,00 € pour 2 jours	0.50 €/jour

****Les chaises louées qui ne seront pas restituées seront remplacées à l'identique par le loueur.***

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng,
le 03 juillet 2026,

Le Maire
Francis LARROQUE

